

Compte-rendu conseil municipal du 27 juillet 2021

Présents : Le Maire Daniel Freygefond, les Adjointes Serge Pallot et Alain Laporte, Olivier Borderie, Frédéric Bourzac, Brigitte Lefebvre, Olivier Pallier, Raymonde Thibault et Nathalie Chenard.

Absentes – excusées : Blanche Messiaen, Adélaïde Massias.

Secrétaire : Nathalie Chenard

Ordre du jour :

1. Remboursement facture cantine
2. Révision montant loyers conventionnés APL
3. Révision loyers locaux professionnels
4. Recrutement aide-cuisinière
5. Décision modificative n°2 : virement de crédits
6. Courrier demande subvention FNACA
7. Révision tarifs cantine
8. Cession terrains La Chapelle Salamard à titre gratuit
9. Modification statuts, actualisation et adhésions de communes SIAV
10. Questions diverses
 - Bail logement F1 au-dessus pharmacie
 - Demandes d'aliénations chemins ruraux

Le Maire ouvre la séance à 20 h 10, en rappelant l'ordre du jour.

1. Remboursement d'une facture cantine

Chrystèle LATOURNERIE, cantinière, a été amenée à payer une facture de 61,82 € liée à la préparation des repas des enfants le 30 mai 2021, en raison d'une panne informatique au magasin Intermarché d'Objat. Le Conseil valide à l'unanimité le remboursement de cette facture à Madame Latournerie.

2. Révision du montant des loyers conventionnés APL

Monsieur le Maire présente les conditions de révision du montant des loyers des logements conventionnés Aide Personnalisée au Logement (APL). Cette révision prendra effet à compter du 1er août 2021, en vertu de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017. Le montant du loyer applicable étant fonction des variations de l'indice de référence des loyers publiées par l'INSEE, la variation applicable au 1^{er} août 2021 est de 0.66 % sur la base du 2^{ème} trimestre 2020.

- Loyer appartement F4 au-dessus de la pharmacie (bail M. et Mme LAMICHE) :
 $321.28 + (321.28 \times 0.66\%) = \mathbf{323.40 \text{ euros mensuels}}$,
- Loyer appartement F1 au-dessus de la pharmacie (bail Mme MOREAU) : *Pas d'augmentation cette année puisque le contrat de location date du 01/07/2021 (loyer de 300 euros mensuels),*
- Loyer appartement ancien presbytère (bail Mme MULLER) :
 $576.62 + (576.62 \times 0.66\%) = \mathbf{580.43 \text{ euros mensuels}}$.

Le Conseil valide à l'unanimité la révision de ces loyers.

3. Révision des loyers communaux des locaux professionnels

Monsieur le Maire présente les conditions de révision des deux loyers communaux correspondant à des locaux professionnels :

- Le montant du loyer applicable pour le local de la pharmacie (bail M. et Mme LAMICHE), sis 31 route de la Gare 19130 Saint-Solve, étant fonction des variations de l'indice du coût à la construction publiées par l'INSEE, la variation applicable au 1er août 2021 est de 2.94 % sur la base du 1er trimestre 2021.
 $487.84 + (487.84 \times 2.94\%) = 502.18 \text{ euros mensuels}$,

- Le montant du loyer applicable pour le local des infirmières, sis 3, rue du Clocher 19130 Saint-Solve, est fonction des variations de l'indice de référence des loyers des activités tertiaires (ILAT) publiées par l'INSEE. Cependant, le contrat de location ayant été signé le 28 octobre 2020, le montant du loyer ne peut faire l'objet d'une révision.

Le Conseil valide à l'unanimité la révision du loyer de la pharmacie.

4. Recrutement d'un agent en CDD pour accroissement temporaire d'activité / filière animation

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'Angélique PRODEL assure la surveillance du repas ainsi que la surveillance méridienne des enfants de la classe Cm1-Cm2, à raison de 4 heures par semaine. Il ne s'agit donc pas d'un « recrutement » mais d'une prolongation du contrat de Madame Prodel pour une période de 10 mois et 7 jours allant du 30 août 2021 au 5 juillet 2022 inclus.

Le Conseil valide à l'unanimité la prolongation du contrat relatif aux supréintendent rveillances des élèves assurées par Madame Prodel.

5. Recrutement d'un agent en CDD pour accroissement temporaire d'activité / filière technique

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'Angélique PRODEL assure le ménage / la désinfection de la classe de Cm1-Cm2, à raison de 10 heures par semaine. Il ne s'agit donc pas d'un « recrutement » mais d'une prolongation du contrat de Madame Prodel pour une période de 10 mois et 7 jours allant du 30 août 2021 au 5 juillet 2022 inclus.

Le Conseil valide à l'unanimité la prolongation du contrat relatif aux activités d'entretien assurées de Madame Prodel.

6. Demande de subvention FNACA (fédération nationale des anciens combattants d'Algérie)

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par le président de la FNACA de Saint-Solve / Vignols / Lascaux pour une demande de subvention. Ce comité participe aux commémorations du 8 mai et du 11 novembre.

Le conseil approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 50 € qui sera versée à la FNACA pour l'année 2021.

7. Révision des tarifs de la cantine

Monsieur le Maire rappelle que les montants des repas payés par les usagers de la cantine relèvent du décret n°2006-753 relatif au prix de la restauration scolaire. D'autre part, le montant des repas payés par les familles se fait en accord avec la commune de Vignols (prix identique pour les 2 communes).

A compter de la rentrée 2021, le prix du repas enfant passera à 2,80€ (augmentation de 5 cts) et le prix du repas adulte restera à 5€. Le conseil approuve à l'unanimité les tarifs cantines de l'année 2021-2022.

8. Cession de terrains à titre gratuit à La Chapelle Salamard

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la part de Mesdames DUBOIS Jeanne, BOUNAIX Corine et BOURBON Isabelle, propriétaires en indivision de deux parcelles section B n°318 et 443, sises La Chapelle Salamard 19130 SAINT-SOLVE.

Ces dernières souhaitent céder à titre gratuit ces deux parcelles, au bénéfice de la Commune de Saint-Solve. Maître MONTAGUT, notaire à Larche, va s'occuper des formalités.

Le conseil approuve à l'unanimité cette acquisition.

9. Modification statuts, actualisation et adhésions de communes du SIAV

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter la modification des statuts du SIAV avec l'adhésion à titre individuel des communes de Jugeals-Nazareth, Lissac, Saint-Cernin-de-Larche, Turenne et Varetz. Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité les nouveaux statuts liés à l'adhésion des communes précitées.

10. Questions diverses

- a) **Bail du logement F1 au-dessus de la pharmacie** : le conseil valide la possibilité d'exonérer Madame Poreau, locataire, d'un mois de loyer, tenant compte des travaux qu'elle a réalisés et pris en charge financièrement dans le logement.
- b) **Demande d'aliénations de chemins communaux** : le conseil décide que l'ensemble des demandes sera traité en une seule démarche en fin de mandat afin de minimiser le coût des procédures pour la commune.
- c) **Déménagement-rangement du grenier de la mairie en vue des travaux d'isolation de cet espace** : **lundi 2 août**, 5 élus vont procéder à une première étape afin de vider le grenier. **A partir du 10 août**, inventaire, archivage, élimination / recyclage de tout ce qui aura été descendu.

Le conseil a été clos par Monsieur le Maire à 21h20.